

ANNEXE 1

Table des matières de l'Annexe 1

A1 : Factures concernant l'électricité.....	2
A2 : Factures concernant la toiture	6
A3 : Factures concernant les systèmes	9
A4 : Autres factures (concerne le carrelage, les finitions la rénovation d'une salle de bain et d'autres achats de matériaux)	11
A5 Facture concernant les menuiseries extérieures	15
B : PEB avant et après rénovations.....	16
B1 : Certificat PEB avant travaux.....	16
B2 : Certificat PEB après travaux.....	32

ANNEXE 1

A1 : Factures concernant l'électricité.

FACTURE				N°	22582608	DATE FA	10/01/25	ECHEANCE DU	28/02/25
LGE	GA REFERENCE	GAMME R/B	DESCRIPTION	UN	LIVRE	PRIX UNIT		VALEUR	TVA
ORDRE 32392088 COMM 6/01/25 BC Webshop		BL 39490529 DATL 7/01/25							
001	601 KIM600769	ABB	Boîte d'encastrement 16/32A gri Pc		1	1,8855		1,89	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
002	601 KIM600763W	ABB	Boîte de raccordement SP 6mm² Pc		1	9,6499		9,65	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
003	36 170-66161	NIKO	1 RJ45 UTP CAT6 POE, 60x71, CLA Pc		2	8,9712		17,94	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
004	36 170-01700	NIKO	INTERRUPTEUR INVERSEUR 10A 250V Pc		1	6,8292		6,83	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
005	36 170-01600	NIKO	INTERRUPTEUR VA-ET-VIENT 10A 25 Pc		24	3,2100		77,04	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
ORDRE 32392088 GAETAN									
	Récupel					0,2900		0,29	21,00
A compter du 1er juillet 2017, les fabricants ne pourront produire et vendre que des câbles répondant à la norme EN 50575 (CPR). En conséquence, les câbles NBN C30-004, F1, F2, SA et SD ne pourront être commercialisés que dans la limite de nos stocks. Pour tout complément, veuillez vous adresser à nos vendeurs ou consulter notre site www.cebeo.be/fr/cable-cpr-informations-juridiques .									
%	NET	ESCOMPTE	TAXABLE	TVA					
21,00%	113,64	2,27	111,37	23,39					
					137,03 EUR				

FACTURE				N°	22656570	DATE FA	31/01/25	ECHEANCE DU	28/02/25
LGE	GA REFERENCE	GAMME R/B	DESCRIPTION	UN	LIVRE	PRIX UNIT		VALEUR	TVA
ORDRE 32545486 COMM 29/01/25 BC DUTRIELUX				BL 39614556 DATL29/01/25					
001	159 CT45-GR	Decatel	Barrettes de coupure de terre s Pc		1	3,7378		3,74	21,00
002	32 927/1	OBO BETTER	Coil.de terre 200mm Pc		2	2,4960		4,99	21,00
003	108 CDA240E	HAGER	Inter.diff.2p 40a 30ma Pc		2	37,2669		74,53	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
005	36 700-84111	NIKO	New Hydro boîte app.1 élém.2x1e Pc		1	3,7952		3,80	21,00
006	36 700-31600	NIKO	New Hydro IP55 interr. va-et-vi Pc		1	5,6762		5,68	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
007	36 170-01700	NIKO	INTERRUPTEUR INVERSEUR 10A 250V Pc		1	6,8292		6,83	21,00
	Récupel	1 x	0,0100 EUR non compris						
008	108 P012	HAGER	Obturbateur en bande 12mod Pc		1	2,6435		2,64	21,00
	Récupel					0,0400		0,04	21,00
A compter du 1er juillet 2017, les fabricants ne pourront produire et vendre que des câbles répondant à la norme EN 50575 (CPR). En conséquence, les câbles NBN C30-004, F1, F2, SA et SD ne pourront être commercialisés que dans la limite de nos stocks. Pour tout complément, veuillez vous adresser à nos vendeurs ou consulter notre site www.cebeo.be/fr/cable-cpr-informations-juridiques .									
%	NET	ESCOMPTE	TAXABLE	TVA					
21,00%	102,25	2,04	100,21	21,04					
					123,29 EUR				

ANNEXE 1

FACTURE				N° 22809864	DATE FA 14/03/25	ECHEANCE DU 30/04/25			
LGE	GA REFERENCE	GAMME R/B	DESCRIPTION	UN	LIVRE	PRIX UNIT		VALEUR	TVA
ORDRE 32824052	COMM 13/03/25	BC	Webshop	BL 39866019	DATL14/03/25				
001	63 0005564	SYLVANIA	START SPOT 500LM 3CCT IP44 WT Pc		1	6,2927		6,29	21,00
	Récupel	x	0,0100	EUR non compris					
ORDRE 32824052	Rue A.Dutrieux								
	Récupel					0,0100		0,01	21,00
A compter du 1er juillet 2017, les fabricants ne pourront produire et vendre que des câbles répondant à la norme EN 50575 (CPR). En conséquence, les câbles NBN C30-004, F1, F2, SA et SD ne pourront être commercialisés que dans la limite de nos stocks. Pour tout complément, veuillez vous adresser à nos vendeurs ou consulter notre site www.cebeo.be/fr/cable-cpr-informations-juridiques .									
</									

FACTURE			N°	22831486	DATE FA	21/03/25	ECHEANCE DU	30/04/25	
LGE	GA REFERENCE	GAMME R/B	DESCRIPTION	UN	LIVRE	PRIX UNIT		VALEUR	TVA
ORDRE 32844473	COMM 17/03/25	BC	Webshop	BL 39882503	DATL18/03/25				
001	63 0005564	SYLVANIA	START SPOT 500LM 3CCT IP44 WT Pc	Pc	22	6,2927		138,44	21,00
	Récupel	x	0,0100	EUR non compris					
ORDRE 32844473	GAETAN								
	Récupel					0,2200		0,22	21,00
A compter du 1er juillet 2017, les fabricants ne pourront produire et vendre que des câbles répondant à la norme EN 50575 (CPR). En conséquence, les câbles NBN C30-004, F1, F2, SA et SD ne pourront être commercialisés que dans la limite de nos stocks. Pour tout complément, veuillez vous adresser à nos vendeurs ou consulter notre site www.cebeo.be/fr/cable-cpr-informations-juridiques .									
%	NET	ESCOMPTE	TAXABLE	TVA					
21,00%	138,66	2,77	135,89	28,54					
							167,20 EUR		

ANNEXE 1

FACTURE			N°	23046094	DATE FA	23/05/25	ECHEANCE DU	30/06/25	
LGE	GA REFERENCE		GAMME R/B	DESCRIPTION	UN	LIVRE	PRIX UNIT	VALEUR	TVA
ORDRE	33209613 COMM		17/05/25 BC	Webshop	BL 40211487 DATL20/05/25				
001	36	100-65100	NIKO	ENJOL DATA 1xRJ CREAM	Pc	1	3,9974	4,00	21,00
002	36	170-66161	NIKO	1 RJ45 UTP CAT6 POE, 60x71, CLA	Pc	1	9,0068	9,01	21,00
		Récupel	x	0,0100	EUR non compris				
003	36	101-65100	NIKO	ENJOL DATA 1xRJ WHITE	Pc	2	3,6622	7,32	21,00
004	36	100-61105	NIKO	MANETTE CREAM	Pc	1	2,1085	2,11	21,00
005	36	100-66601	NIKO	ENJOLIVEUR PRISE 2P+T	Pc	1	1,7491	1,75	21,00
006	36	100-76200	NIKO	PLAQUE DOUBLE 60mm CREME	Pc	1	3,0729	3,07	21,00
007	36	100-76100	NIKO	PLAQUE SIMPLE 60mm CREME	Pc	9	1,5514	13,96	21,00
008	36	101-66601	NIKO	ENJOLIVEUR PRISE 2P+T	Pc	37	1,4316	52,97	21,00
009	36	101-61105	NIKO	MANETTE WHITE	Pc	22	1,7850	39,27	21,00
010	36	170-33100	NIKO	SOCLE PRISE 2P+T	Pc	2	4,1571	8,31	21,00
		Récupel	x	0,0100	EUR non compris				
011	36	101-76300	NIKO	PLAQUE TRIPLE 60mm BLANC	Pc	2	4,6868	9,37	21,00
012	36	101-76800	NIKO	PLAQUE DOUBLE 71mm BLANC	Pc	1	2,8514	2,85	21,00
013	36	101-76200	NIKO	PLAQUE DOUBLE 60mm BLANC	Pc	16	2,6057	41,69	21,00
014	36	101-76100	NIKO	PLAQUE SIMPLE BLANC	Pc	24	1,3118	31,48	21,00
ORDRE	33209613		Rue A.Dutrieux						
		Récupel					0,0300	0,03	21,00
A compter du 1er juillet 2017, les fabricants ne pourront produire et vendre que des câbles répondant à la norme EN 50575 (CPR). En conséquence, les câbles NBN C30-004, F1, F2, SA et SD ne pourront être commercialisés que dans la limite de nos stocks. Pour tout complément, veuillez vous adresser à nos vendeurs ou consulter notre site www.cebeo.be/fr/cable-cpr-informations-juridiques .									
%	NET	ESCOMPTE	TAXABLE	TVA					
21,00%	227,19	4,54	222,65	46,76					
					273,95 EUR				

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	TVA %	Total
Electricité : facture #2					€ 666,25
Main d'oeuvre pour prestations de février et mai	Heure(s)	10,25	€ 65,00	6%	€ 666,25
07 février : 2h45					
06 mai : 4h30 (non facturées)					
13 mai : 7h30					
28 mai: 1h (non facturées)					
Matériel + contrôle					€ 375,41
Prise Double Niko Blanc saillie		1	€ 28,71	6%	€ 28,71
Réalisation du dossier technique complet comprenant les plans et schémas		1	€ 150,00	6%	€ 150,00
Réception technique par un organisme de contrôle agréé présence Intec incluse		1	€ 196,70	6%	€ 196,70
Total HT					€ 1.041,66
TVA 6%					€ 62,50
Total TTC					€ 1.104,16
Montant total					€ 1.104,16

ANNEXE 1

N°	Date de facturation	Date d'échéance	FACTURE
2025 / 31	31/01/2025	03/02/2025	

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	TVA %	Total
Electricité : facture #1					€ 3.495,89
Main d'œuvre pour prestations de Janvier	Heure(s)	53	€ 65,00	6%	€ 3.445,00
Câble	Mètre(s)	7	€ 7,27	6%	€ 50,89
L'ensemble du matériel a été fourni par le client, excepté 7m de câble XVB 5g6 (cf rapport 06/01/25)					
Total HT					€ 3.495,89
TVA 6%					€ 209,75
Total TTC					€ 3.705,64
Montant total					€ 3.705,64

ANNEXE 1

A2 : Factures concernant la toiture

ANNEXE 1

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
<u>1er état d'avancement de vos travaux - selon devis 2025/2</u>	5 000,00 €
TOTAL HORS TVA	5 000,00 €
TVA 6 %	300,00 €
TOTAL TVAC	5 300,00 €
<i>Paielement comptant</i>	

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
<u>Facture de solde - selon devis 2025/2</u>	
Divers travaux d'aménagement intérieur et de couverture	
- Nouveau garnissage de cheminée / façade arrière	450,00 €
- Réparation de la sablière	122,00 €
- Recalage de la charpente pour l'épaisseur de l'isolant	4 293,00 €
- Isolation Knauf Multifit 035 / épaisseur de 20 cm	2 308,00 €
- Parevapeur LDS + tape d'étanchéité	312,00 €
- Remplacement d'un Velux 55/78 GGU + raccord EDW 2000	855,00 €
- Fourniture et pose d'un Velux 114/118 GGL + raccord EDW 2000	1 247,00 €
- 1 châssis simple-ouvrant OB en PVC blanc int/ext - Schuco Living 82 - vitrage K.1.0 / 4/15/4 -	589,22 €
- Remise commerciale : 3%	- 305,28 €
- acompte déjà facturé 2025/10	- 3 000,00 €
- acompte déjà facturé 2025/46	- 5 000,00 €
TOTAL HORS TVA	1 870,94 €
TVA 6 %	112,26 €
TOTAL TVAC	1 983,20 €
<i>Paielement comptant</i>	

ANNEXE 1

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
<u>Facture d'acompte de 30% faisant office de bon de commande pour vos travaux</u> - devis 2025/2 : divers travaux d'aménagements intérieurs et de couverture -	3 000,00 €
TOTAL HORS TVA	3 000,00 €
TVA 6 %	180,00 €
TOTAL TVAC	3 180,00 €

Paielement comptant

Facture : n° 39

Facture solde suivant devis du 09/06/2017 pour travaux toiture charpente, isolation et Derbigum avec fourniture et pose.

Soit	10.000,00 €
T.V.A. 6%	600,00 €
Total	10.600,00 €

Facture : n° 38

Facture d'acompte suivant devis du 09/06/2017 pour travaux toiture charpente, isolation et Derbigum avec fourniture et pose.

Soit	4.457,00 €
T.V.A. 6%	267,42 €
Total	4.724,42 €

ANNEXE 1

A3 : Factures concernant les systèmes

Poste 1_Pose d'une tuyauterie de gaz en chape

1) Matériel proposé:

Pose d'un tuyauterie de gaz annelée depuis le compteur jusqu'à la chaudière à la buanderie +/- 25 m	1	1 453,00 €	1 453,00 €
Montant total HTVA			1 453,00 €

2) Main d'œuvre:

Pour la main d'œuvre.	1fft	inclus	inclus
Montant total HTVA			inclus

TOTAL POSTE 1 HTVA	1 453,00 €
---------------------------	-------------------

Poste 2_Fourniture et pose d'une chaudière gaz murale

1) Matériel proposé:

a) La chaufferie

Chaudière Vaillant EcoTEC Pro VCW de 8,3 à 28 KW + Kit de raccordement	1	1 321,00 €	1 321,00 €
Accessoires raccordement coté sanitaire	1	253,00 €	253,00 €
Accessoires raccordement coté chauffage (Vannes, tuyauterie, vidange)	1	389,00 €	389,00 €
Thermostat modulant filaire CalorMATIC VRT 370	1	150,00 €	150,00 €
Accessoires de raccordement électrique (sonde extérieure, modules de régulation,...)	1	157,41 €	157,41 €
Séparateur de boue magnétique CALEFFI	1	184,91 €	184,91 €
Création vidange pour les condensats (évacuation à proximité)	1	89,00 €	89,00 €
PROTECTOR F1 - pour le circuit de chauffage	1fft	offert	offert

b) la cheminée

Accessoires raccordement coté cheminée via kit sortie ventouse	1	221,00 €	221,00 €
Montant total HTVA			2.765,32 €

2) Main d'œuvre:

Pour l'installation de la chaudière, son raccordement, la mise en route et les réglages	1fft	988,00 €	988,00 €
Montant total HTVA			988,00 €

TOTAL POSTE 2 HTVA	3.753,32 €
---------------------------	-------------------

ANNEXE 1

Poste 3_Fourniture et pose de tuyauteries de chauffage en chape + radiateurs

1) Matériel proposé:

Tuyauterie bitube pour alimentation de radiateurs - Pexfit multicouches isolés	5	236,00 €	1 180,00 €
Pour la fourniture d'attaches pour radiateurs, raccords, vannes et têtes thermostatiques + pose de radiateurs fournis par le client (Hall)	1	334,00 €	334,00 €
Pour la fourniture de radiateurs Radson Compact T22, raccords, vannes et têtes thermostatiques + pose de radiateurs (salon, salle manger, véranda,sdb)	4	493,51 €	1 974,04 €
Collecteurs chauffage	1	346,00 €	346,00 €
Montant total HTVA avec RADIATEURS			3 834,04 €

2) Main d'œuvre:

Pour la mise en place de la tuyauterie de chauffage et mise en place des radiateurs.	1fft	include	include
--	------	---------	---------

Montant total HTVA include

TOTAL POSTE 3 HTVA **3 834,04 €**

Poste 4_Fourniture et pose des arrivées et évacuations sanitaires

1) Matériel proposé:

Alimentation eau chaude pour appareil sanitaire (évier cuisine, douche, bain, lavabo salle de bain) depuis la chaudière - Alpex/Pexfit multicouches en chape *	4	198,00 €	792,00 €
Alimentation eau froide pour appareil sanitaire (WC, évier cuisine, machine à laver, douche, bain, lavabo salle de bain, chaudière) incluant ligne eau froide depuis le compteur - Alpex/Pexfit multicouches en chape *	7	198,00 €	1.386,00 €
Mise en place d'un petit collecteur pour l'eau froide	1	126,00 €	126,00 €
Mise en place d'un petit collecteur pour l'eau chaude	1	126,00 €	126,00 €
Evacuations locales des appareils sanitaires (pour raccordement sur évacuations 110 Nico Chauffage en option : (douche, lavabo, bain)	1fft	549,00 €	549,00 €
Evacuation des appareils sanitaires : (WC)	1fft	132,00 €	132,00 €
Evacuation des appareils sanitaires : (cuisine + lave-vaisselle)	1fft	211,00 €	211,00 €
Evacuation des appareils sanitaires : (machine à laver)	1fft	176,00 €	176,00 €
Montant total HTVA			3.498,00 €

2) Main d'œuvre:

Pour la mise en place des éléments listés ci-dessus	1fft	include	include
Montant total HTVA			include

TOTAL POSTE 4 HTVA **3.498,00 €**

A4 : Autres factures (concerne le carrelage, les finitions la rénovation d'une salle de bain et d'autres achats de matériaux)

Total TTC sans remise	3 020,75 €
Total TTC remise hors Carte Maison	0,00 €
Total TTC remise Carte Maison	0,00 €
Cumul des remises	0,00 €
Total commande TTC	3 020,75 €
Dont éco-contribution	0,00 €
Acompte	3 020,75 €
Reste dû	0,00 €

11

ANNEXE 1

Facture d'acompte 1 (60%)

16300125

Prestations / Fournitures	Prix HTVA	TVA	Prix TTC
matériel pour pose receveur (Receveur de douche fournis par le client) : Siphon Geberit D50, Flexible Airfit d50, Pvc Raccords longueurs, Silicone translucide, Lisseur. Colonne de douche Grohe	915,00 €	6%	969,90 €
Pack WC Geberit Up 320, Cuvette, plaque sigma 01, planche, Mdf 18 Hydro, Colle, Raccords 110 90, Raccord et longueur 90	1 060,00 €	6%	1 123,60 €
Baignoire 80x170 Berlin (Small Duo), Garniture de baignoire, Siphon, Pvc Raccord et longueur, Silicone, lisseur	890,00 €	6%	943,40 €
Geberit Diametre 90, Longueurs, Raccords, Colliers, Fixation	300,00 €	6%	318,00 €
Main d'oeuvre et déplacement	1 440,00 €	6%	1 526,40 €
Total Facture	4 605,00 €	6%	4 881,30 €
Total facture d'acompte 1 (60%)	2 763,00 €	6,00%	<u>2 928,78 €</u>

Conditions de paiement : Dès réception. Total Tva 6% : 165,78 Euros

Facture solde

75260325

Prestations / Fournitures	Prix HTVA	TVA	Prix TTC
matériel pour pose receveur (Receveur de douche fournis par le client) : Siphon Geberit D50, Flexible Airfit d50, Pvc Raccords longueurs, Silicone translucide, Lisseur. Colonne de douche Grohe	915,00 €	6%	969,90 €
Pack WC Geberit Up 320, Cuvette, plaque sigma 01, planche, Mdf 18 Hydro, Colle, Raccords 110 90, Raccord et longueur 90	1 060,00 €	6%	1 123,60 €
Baignoire 80x170 Berlin (Small Duo), Garniture de baignoire, Siphon, Pvc Raccord et longueur, Silicone, lisseur	890,00 €	6%	943,40 €
Geberit Diametre 90, Longueurs, Raccords, Colliers, Fixation	300,00 €	6%	318,00 €
Robinet de bain Grohe, 2 Crépines push lavabo, 2 siphons Lavabo	208,00 €	6%	220,48 €
Main d'oeuvre et déplacement	1 440,00 €	6%	1 526,40 €
Total Facture	4 813,00 €	6%	5 101,78 €
Total facture Solde (Acompte 2763 Htva Déduit)	2 050,00 €	6,00%	<u>2 173,00 €</u>
Conditions de paiement : Dès réception. Total Tva 6% : 118,2 Euros			

ANNEXE 1

FACTURE

N° de facture	2500421	Client	M777	Date	24-03-2025	Palement	08-04-2025
---------------	---------	--------	------	------	------------	----------	------------

Désignation	Quantité	Prix uni.	Total	Tva
Vis à gyproc 3,5 x 35 (1000)	1,000	8,15	8,15	2
Plaque 4 côtés chamfreinés 60/260/13	70,200	9,50	666,90	2
Profil métal horizontal 50mm 4m	12,000	0,94	11,28	2
Profil métal vertical 50mm 3m	18,000	1,11	19,98	2
4/4 10 rabotté 2m70	13,500	1,18	15,93	2

Code Tva	Description	Base	Montant Tva	Total
2	2 1 %	722,24	151,67	873,91

€	873,91
---	--------

ANNEXE 1

FACTURE

No.:574005859

Date document: 22/01/2025, Imprimé à 1:01

Type d'envoi sélectionné: Livraison à domicile

Date fixée pour la livraison:
23/01/2025,

BELGIUM

Art. n°	Quantité	Article(s)	Unité	Votre prix (excl TVA)	Votre prix (incl TVA)	Total (incl TVA)
143841	12,15 m²	Victorian Hampton Grey	m²	€ 20,65	€ 24,99	€ 303,63
IMVICTOHAMP	60,00 PCE	Joint Prédécoupé / Non Rectifié 45,00x45,00x0,96cm				Poids estimé (kg): 261,60
				72%	Réduction	€ 57,02
					Total	€ 193,91
					Transport	€ 57,02
					TVA	€ 52,70
					Total (TVA comprise)	€ 303,63

N° ART.	DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE	PRIX UNIT.	REMISE %/€	PRIX NET UNIT.	MONTANT H.TVA	TVA CODE
Ordre	VOR25-0004905	M.TOUR	VL25-0003973	10/01/2025	Enlèvement			
Client anonyme Tournai								
A0027038	Knauf OUT MP75 SAC 25KG (45S/PAL)	2,000	ZAK/SAC	9,21		9,21	18,42	21%
A0003343	SLC TALOCHE EPONGE ORANGE 2CM 28/14	1,000	ST/PC	13,88	15,00%	11,80	11,80	21%
A0001612	Bobrush BROSSE LATEX BLOND 4X14 HOBBY	1,000	ST/PC	10,51	15,00%	8,93	8,93	21%
A0026409	Bosch X-LOCK DISQUE TRONC MULTI CONST. 125X1X22.23	2,000	ST/PC	2,82	15,00%	2,40	4,79	21%
YouBuild ne crédite que les palettes facturées. Pour chaque livraison, nous sommes dans l'obligation de facturer un supplément Viapass de 17 € HTVA. Aucune remise en espèces n'est possible. Nous vous remercions de votre compréhension. Les certificats DOP et les conditions générales de vente sur www.youbuild.be								
Total EUR h.tva		TVA%		Montant TVA en EUR				
€ 43,94		21%		€ 9,24				
Info de paiement								
N° de la caisse	Date	Mode de paiement	Montant du paiement					
TOUR-SAFE-01	10/01/2025	Cash	€ 53,20					
Montant total payé:			€ 53,20					
Montant de l'ordre à payer:			€ 53,20					

N° ART.	DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE	PRIX UNIT.	REMISE %/€	PRIX NET UNIT.	MONTANT H.TVA	TVA CODE
		M.TOUR	VL25-0008020	16/01/2025	Enlèvement			
		Projet						
		Reçu par						
	R 218							
A0027038	Knauf OUT MP75 SAC 25KG (45S/PAL)	2,000	ZAK/SAC	9,75		9,75	19,50	21%
A0027028	Knauf FIX ET FINISH SAC 25KG (40S/PAL)	2,000	ZAK/SAC	18,95		18,95	37,90	21%
YouBuild ne crédite que les palettes facturées. Pour chaque livraison, nous sommes dans l'obligation de facturer un supplément Viapass de 17 € HTVA. Aucune remise en espèces n'est possible. Nous vous remercions de votre compréhension. Les certificats DOP et les conditions générales de vente sur www.youbuild.be								
Total EUR h.tva		TVA%		Montant TVA en EUR				
€ 57,40		21%		€ 12,06				
Info de paiement								
N° de la caisse	Date	Mode de paiement	Montant du paiement					
TOUR-01	16/01/2025	Cash	€ 69,45					
Montant total payé:			€ 69,45					
Montant de l'ordre à payer:			€ 69,45					

ANNEXE 1

A5 Facture concernant les menuiseries extérieures

Facture

Menuiseries de l'extérieur

2020-05-70

Date de la facture

28-11-2018

NUMERO DE CHERI

100204

Date d'émission

28-11-2018

Date de livraison

28-11-2018

Facture menuiseries extérieures, hors modifications baie arrière et hors finitions intérieures.

Reprise des anciennes menuiseries offerte.

Quantité	Description	Prix	TVA Total (hors TVA)	
1	Facturation suivant devis 202018 Delfrennes	€ 5.245,00	6%	€ 5.245,00
-1	acompte déjà payé	€ 2.200,00	6%	€ -2.200,00
Nom TVA	% TVA	Montant de base	Montant TVA	Total (hors TVA)
6%	6,00	€ 3.045,00	€ 182,70	€ 3.045,00
			TVA	€ 182,70
			Total	€ 3.227,70

ANNEXE 1

B : PEB avant et après rénovations.

B1 : Certificat PEB avant travaux

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Logement certifié

Rue

CP : 7500 Localité : Tournai

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : Entre 1961 et 1970

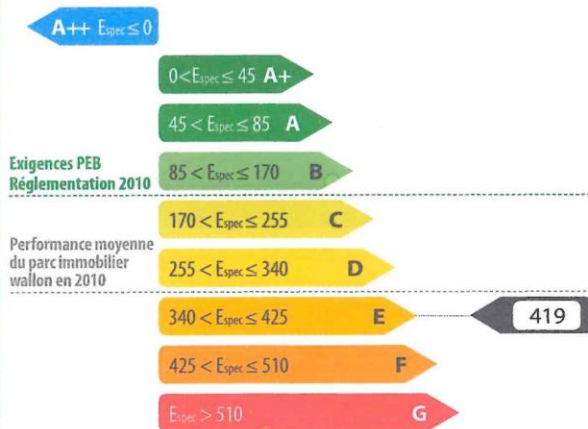


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **73 908 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **177 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **419 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-



Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.0.

Date : 04/07/2015

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Wallonie

Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

tout sauf grenier non aménagé

Le volume protégé de ce logement est de **519 m³**

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de **177 m²**

ANNEXE 1



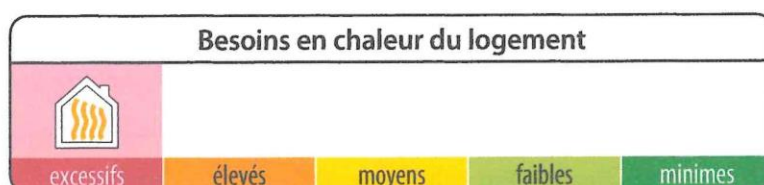
Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -1-

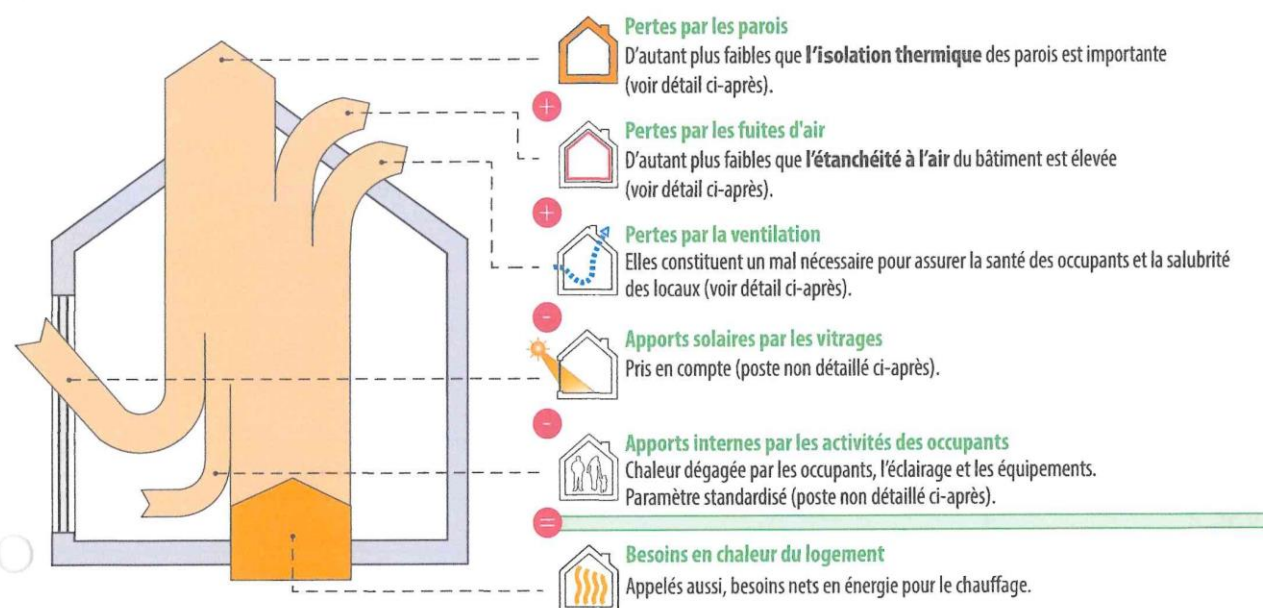
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



258
kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE)
par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pertes par les parois

Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Type	Dénomination	Surface	Justification
①	Parois présentant un très bon niveau d'isolation		
	La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.		
	AUCUNE		
②	Parois avec un bon niveau d'isolation		
	La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.		
	AUCUNE		

suite →

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
 Isolation thermique	Pas de preuve	
 Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
 Ventilation	Pas de preuve	
 Chauffage	Pas de preuve	
 Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	

ANNEXE 1



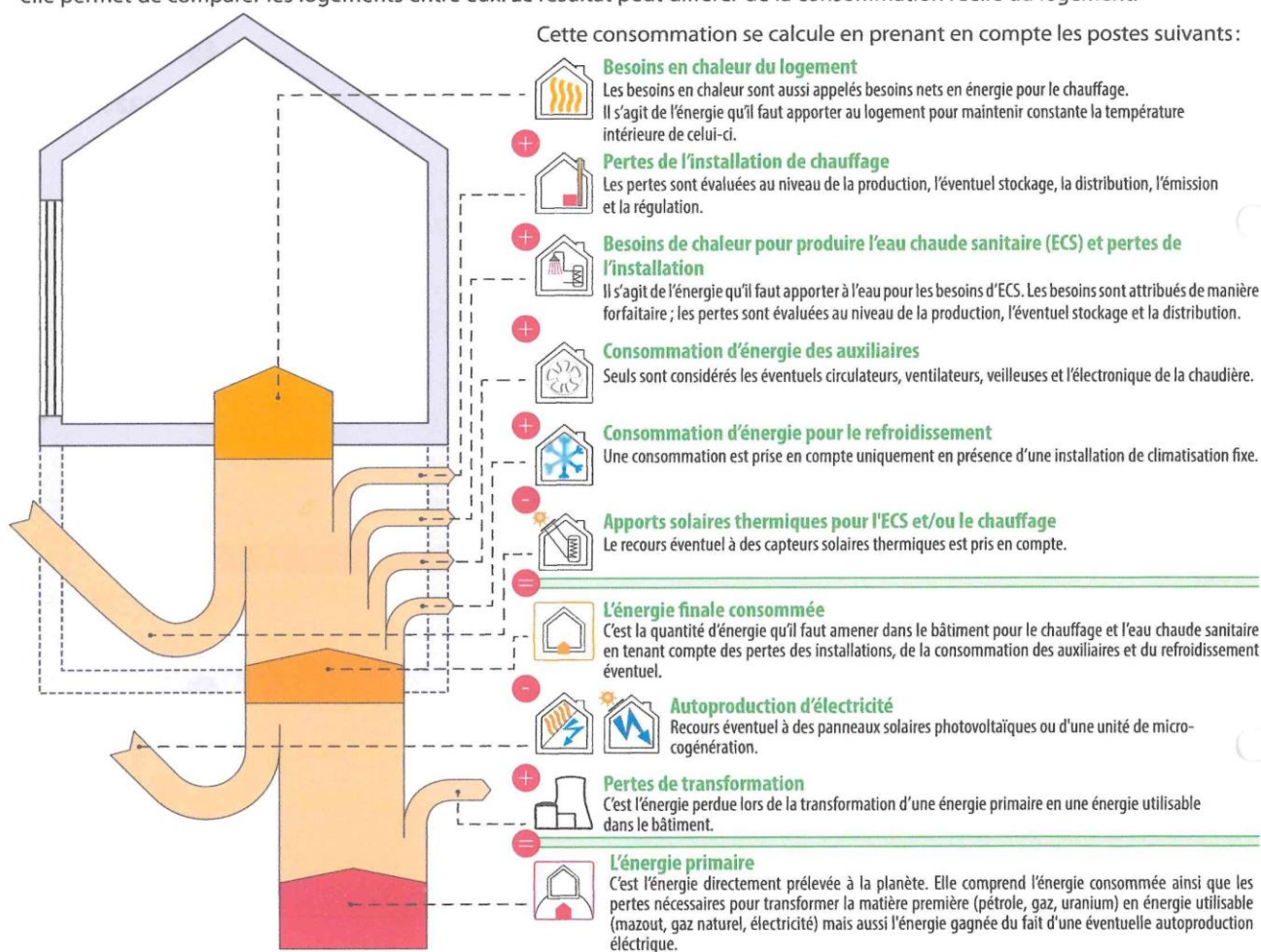
Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement.

Pour 1 kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Consommation finale en chauffage	10 000 kWh
Pertes de transformation	15 000 kWh
Consommation en énergie primaire	25 000 kWh

À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques	- 1 000 kWh
Pertes de transformation évitées	- 1 500 kWh
Économie en énergie primaire	- 2 500 kWh

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Wallonie

Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau ci-dessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, E_{spec} , est obtenue. C'est sur cette valeur E_{spec} que le label de performance du logement est donné.

		kWh/an
 Besoins en chaleur du logement		45 510
 Pertes de l'installation de chauffage		26 228
 Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		1 911
 Consommation d'énergie des auxillaires		104
 Consommation d'énergie pour le refroidissement		0
 Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		0
		=
 Consommation finale		73 752
 Autoproduction d'électricité		0
 Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		156
 Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		0
		=
 Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		73 908 kWh/an
		/
Surface de plancher chauffée		177 m ²
		=
Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (E_{spec}) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée. Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	340 < E_{spec} ≤ 425 E Ce logement obtient une classe E	419 kWh/m ² .an

La consommation spécifique de ce logement est environ 2,5 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -2-



Pertes par les parois - suite

Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Type	Dénomination		Surface	Justification
③ Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue				
Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	T1	dessus +2 isole 8cm	23,4 m²	Laine minérale (MW), 8 cm
	T5	pan de toit incline	5,4 m²	Laine minérale (MW), 8 cm
	F1	toiture veranda	15,2 m²	Coupole synthétique - ($U_g = 3 \text{ W/m}^2.K$) Châssis métallique sans coupure thermique
	F5	veranda	8,2 m²	Double vitrage ordinaire - ($U_g = 3,1 \text{ W/m}^2.K$) Châssis PVC
	F9	fenetre de toit	0,4 m²	Double vitrage ordinaire - ($U_g = 3,1 \text{ W/m}^2.K$) Châssis bois
④ Parois sans isolation				
Recommandations : à isoler.				
	T4	veranda	2,1 m²	
	M2	mur façade ep 30cm	16,7 m²	
	M3	mur façade ep 35 cm	24,0 m²	
	M4	mur interieur ep15cm	15,2 m²	
	M5	mur cave	3,4 m²	
	M6	cloison cave	1,6 m²	
	M8	mur façade ep 23	9,7 m²	
suite →				

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -3-

 Pertes par les parois - suite <i>Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.</i>				
Type	Dénomination		Surface	Justification
	P2	sur cave	18,4 m ²	
	F2	vitres cloison cave	1,6 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Aucun châssis
	F3	porte cave	1,6 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	F4	porte vers grenier non aménage	2,9 m ²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	F6	fenetre bois sv	13,0 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Châssis bois
	F7	porte cuisine	1,8 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Panneau non isolé non métallique Châssis PVC
	F8	porte entree	2,2 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Châssis bois
	F10	fenetre pvc sv	0,4 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Châssis PVC
⑤ Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	T2	dessus cuisine et +1	44,2 m ²	non vérifiable sans démontage du plafond
	T3	dessus sejour	19,5 m ²	non vérifiable sans démontage du plafond
	M1	mur pignon avec bardage	25,3 m ²	non vérifiable sans démonter le bardage
	M7	muret veranda	2,0 m ²	non verifiable sans demonter le panneau de la veranda
	M9	bardage chapelle de toiture	0,4 m ²	non vérifiable sans démontage

suite →

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Wallonie

Descriptions et recommandations -4-



Pertes par les parois - suite

Les surfaces renseignées sont mesurées suivant
le protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Type	Dénomination		Surface	Justification
	P1	sur sol	86,8 m ²	non vérifiable sans démonter le carrelage

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -5-



Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est réduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☒ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

☐ Oui

Recommandations : L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?
Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
☒ Non ☐ Oui	☒ Non ☐ Oui	☒ Non ☐ Oui
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -6-

Performance des installations de chauffage



63 %

Rendement global
en énergie
primaire



Installation de chauffage central

Production	Chaudière, gaz naturel, atmosphérique, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après 1990, réglée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes manuelles Présence d'un thermostat d'ambiance

Recommandations :

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Wallonie

Descriptions et recommandations -7-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



78 %

Rendement
global
en énergie
primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production	Générateur préférentiel : Chauffe-eau instantané, gaz naturel Générateur non préférentiel : Chauffe-eau instantané, gaz naturel
Distribution	Bain ou douche, moins de 1 m de conduite Evier de cuisine, moins de 1 m de conduite

Recommandations : aucune

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -9-

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.	sol. photovolt.	biomasse	pompe à chaleur	cogénération
-------------	-----------------	----------	-----------------	--------------



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovoltaïque

NÉANT



Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Descriptions et recommandations -8-

Système de ventilation					
	absent	très partiel	partiel	incomplet	complet



Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation !

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement.
Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
salon	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		
veranda	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.
Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150704007448
Établi le : 04/07/2015
Validité maximale : 04/07/2025



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission annuelle de CO ₂ du logement	13 437 kg CO ₂ /an
Surface de plancher chauffée	177 m ²
Émissions spécifiques de CO ₂	76 kg CO ₂ /m ² .an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit énergétique** dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).
Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via :
- un certificateur PEB
- les guichets de l'énergie
- le site portail <http://energie.wallonie.be>

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT
Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 242 € TVA comprise

ANNEXE 1

B2 : Certificat PEB après travaux

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Logement certifié

Rue :

CP : 7500 Localité : Tournai

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : Entre 1946 et 1960



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de**29 409 kWh/an**

Surface de plancher chauffé :**197 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **150 kWh/m².an**

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

A++ $E_{spec} \leq 0$

$0 < E_{spec} \leq 45$ **A+**

$45 < E_{spec} \leq 85$ **A**

$85 < E_{spec} \leq 170$ **B**

$170 < E_{spec} \leq 255$ **C**

$255 < E_{spec} \leq 340$ **D**

$340 < E_{spec} \leq 425$ **E**

$425 < E_{spec} \leq 510$ **F**

$E_{spec} > 510$ **G**

150

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

excessifs

élevés

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage

médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Système de ventilation

absent

très partiel

partiel

incomplet

complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur

cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

ANNEXE 1

	Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant	Numéro : 20250710007780 Établi le : 10/07/2025 Validité maximale : 10/07/2035	 Wallonie
---	--	---	---

Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

tout sauf grenier non aménagé

Le volume protégé de ce logement est de **519 m³**

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de **197 m²**

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

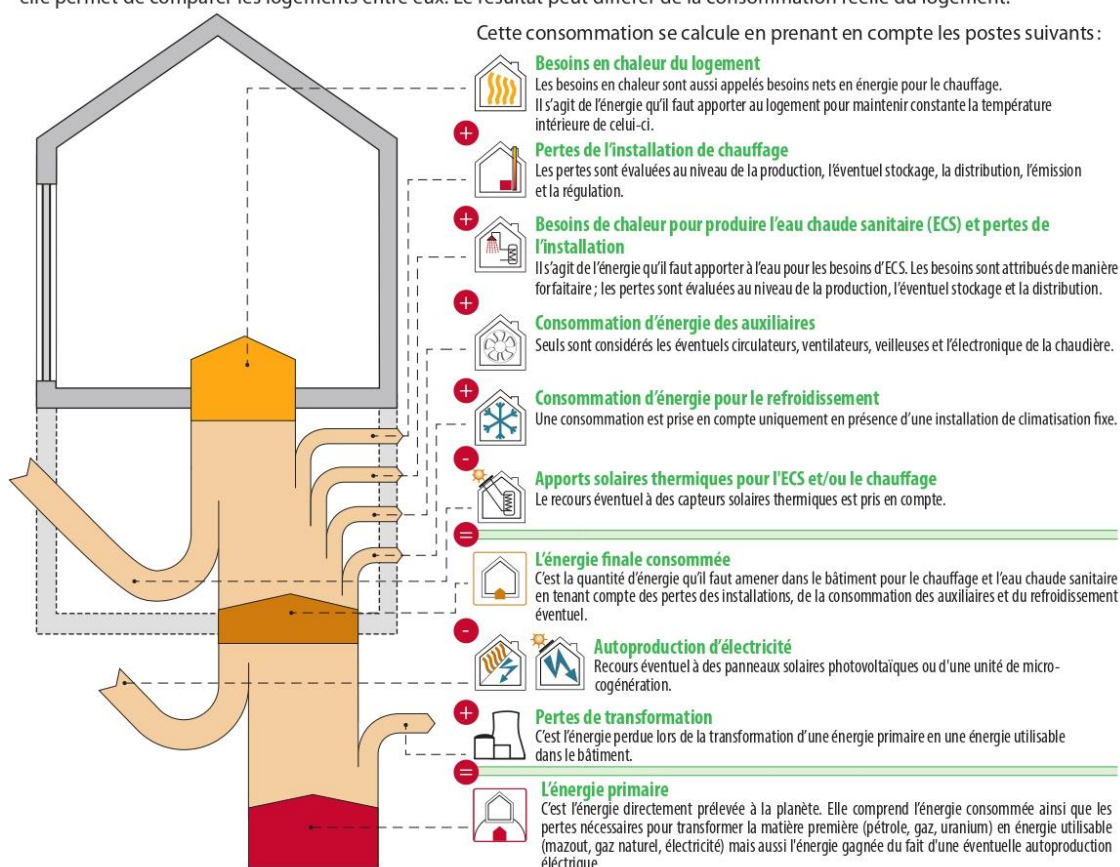
Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire ; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité : une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement.

Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Consommation finale en chauffage	+	10 000 kWh
Pertes de transformation	+	15 000 kWh
Consommation en énergie primaire	=	25 000 kWh

À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5 ; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques	+	- 1 000 kWh
Pertes de transformation évitées	+	- 1 500 kWh
Économie en énergie primaire	=	- 2 500 kWh

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780

Établi le : 10/07/2025

Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau ci-dessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, E_{spec} , est obtenue. C'est sur cette valeur E_{spec} que le label de performance du logement est donné.

		kWh/an
 Besoins en chaleur du logement		22 741
 Pertes de l'installation de chauffage		4 189
 Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		2 220
 Consommation d'énergie des auxiliaires		104
 Consommation d'énergie pour le refroidissement		0
 Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		0
		=
 Consommation finale		29 253
 Autoproduction d'électricité		0
 Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		156
 Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		0
		=
 Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		29 409 kWh/an
Surface de plancher chauffée		197 m ²
		=
Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (E_{spec}) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée. Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	$85 < E_{spec} \leq 170$ B Ce logement obtient une classe B	150 kWh/m ² .an

La consommation spécifique de ce logement s'élève à environ 88% de la consommation spécifique maximale autorisée pour un logement neuf similaire à celui-ci, construit en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

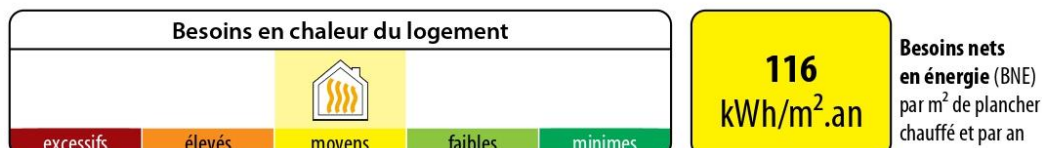
Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
 Isolation thermique	Pas de preuve	
 Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
 Ventilation	Pas de preuve	
 Chauffage	Pas de preuve	
 Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	

ANNEXE 1

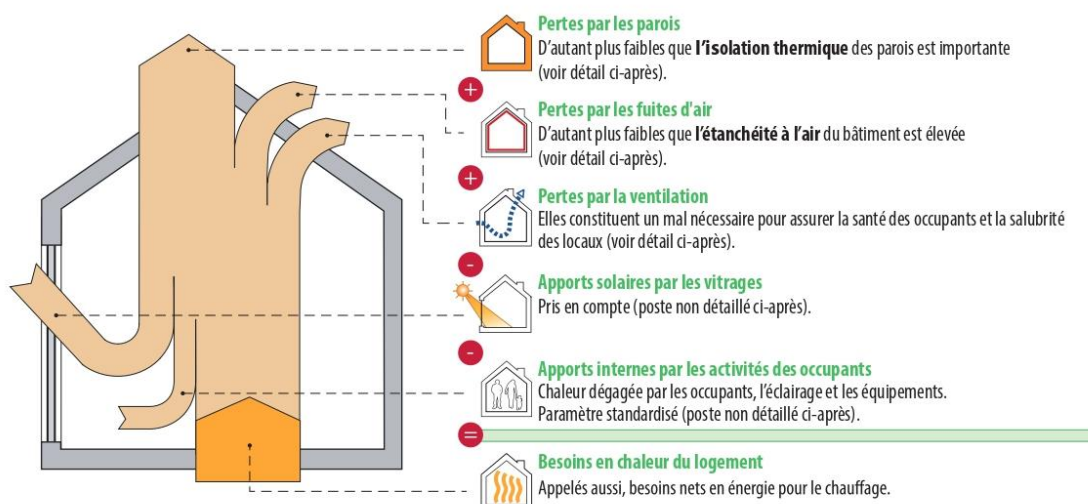
	Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant	Número :	20250710007780	
		Établi le :	10/07/2025	
		Validité maximale :	10/07/2035	

Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780

Établi le : 10/07/2025

Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -2-

Pertes par les parois					Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.	
Type	Dénomination		Surface	Justification		
① Parois présentant un très bon niveau d'isolation						
La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.						
	T2	plafond annexe rez	50,2 m²	Laine minérale (MW), 20 cm		
	T5	plafond +2	13,3 m²	Laine minérale (MW), 22 cm		
	T1	Toiture principale	34,3 m²	Laine minérale (MW), 22 cm		
	M4	Parois chien assis	1,6 m²	Laine minérale (MW), 22 cm		
	F10	fenetre pvc dv ht	18,4 m²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis PVC		
② Parois avec un bon niveau d'isolation						
La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.						
	M8	mur façade ep nouveau	16,5 m²	Polyuréthane (PUR/PIR), 5 cm		
③ Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue						
Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).						
	F9	fenetre de toit	2,1 m²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois		
	F1	coupole	5,0 m²	Coupole synthétique - (U _g = 3 W/m².K) Châssis PVC		
suite →						

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780

Établi le : 10/07/2025

Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -3-

Type		Dénomination	Surface	Justification
④ Parois sans isolation Recommandations : à isoler.				
	M2	mur façade ep 30cm	16,7 m ²	
	M3	mur façade ep 35 cm	20,8 m ²	
	M5	mur cave	3,4 m ²	
	M6	cloison cave	1,6 m ²	
	P2	sur cave	18,4 m ²	
	F3	porte cave	3,1 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	F8	porte entree	2,2 m ²	Simple vitrage - ($U_g = 5,7 \text{ W/m}^2.K$) Châssis bois
⑤ Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	M1	mur pignon avec bardage	25,2 m ²	non vérifiable sans démonter le bardage
	P1	sur sol	86,8 m ²	non verifiable sans demonter le carrelage

ANNEXE 1

	Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant	Numéro : 20250710007780	
		Établi le : 10/07/2025	
		Validité maximale : 10/07/2035	

Descriptions et recommandations -4-



Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est réduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☒ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

☐ Oui

Recommandations : L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
☒ Non ☐ Oui	☒ Non ☐ Oui	☒ Non ☐ Oui
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %

ANNEXE 1



CERTIFICAT
PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations de chauffage



84 %

**Rendement
global
en énergie
primaire**



Installation de chauffage central

Production	Chaudière, gaz naturel, à condensation
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance
Recommandations :	aucune

ANNEXE 1



CERTIFICAT
PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -6-



67 %

**Rendement
global**
en énergie
primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production	Production instantanée par chaudière, gaz naturel, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée après 2016
Distribution	Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations : aucune

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780

Établi le : 10/07/2025

Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -7-

Système de ventilation



absent
très partiel
partiel
incomplet
complet



Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation !

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement.
Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
salon	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.
Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

ANNEXE 1



CERTIFICAT
PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035



Wallonie

Descriptions et recommandations -8-

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur

cogénération



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovoltaïque

NÉANT



Biomasse

NÉANT



PAC Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT

ANNEXE 1



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250710007780
Établi le : 10/07/2025
Validité maximale : 10/07/2035


Wallonie

Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission annuelle de CO ₂ du logement	5 356 kg CO ₂ /an
Surface de plancher chauffée	197 m ²
Émissions spécifiques de CO ₂	27 kg CO ₂ /m ² .an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via :
- un certificateur PEB
- les guichets de l'énergie
- le site portail <http://energie.wallonie.be>

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT
Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 1 € TVA comprise

ANNEXE 1

	Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant	Numéro : 20250710007780 Établi le : 10/07/2025 Validité maximale : 10/07/2035	 Wallonie
---	--	---	---

Descriptif complémentaire

Commentaire du certificateur

Mise à jour du PEB 20150704007448

Le présent Certificat a été réalisé alors que la maison est en travaux.

Au second étage, l'habillage intérieur de la toiture est retiré. Les tuiles sont apparentes.

En l'état, le second étage, non étanche à l'air, est considéré comme non habitable.

L'isolation et la finition de cet étage amélioreront sensiblement le résultat.